

FCPHORIZON MID & SMALL CAP

POLITIQUE DE PLACEMENT

IDENTIFICATION DE L'OPCVM

Dénomination : HORIZON MID & SMALL CAP Forme juridique : FCP
ICE : 00290074500013

Gestionnaire : Sogécapital Gestion
Classification de l'OPCVM : Actions

Politique d'affectation des résultats : Capitalisation intégrale des revenus.

RAPPEL DE L'ORIENTATION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

L'objectif du FCP HORIZON MID & SMALL CAP est d'offrir une performance alignée à son indice de référence à moyen terme.
- Politique d'investissement : Le FCP investira, en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public tout en respectant la réglementation en vigueur.

Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ; - Obligations privées ; - Titres d'OPCVM ; - Placement en devises à l'étranger tout en respectant la réglementation en vigueur ; - Titres d'organismes de placements collectifs en capital ; - Titres de fonds de placements collectifs en liquidité ; - Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-achat de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur ; - Le fonds pourra également investir dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts ; - Opération de pension ; - Dépôts à terme

INDICATION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT SUIVIE

Report intégral de la politique de placement.
COMMENTAIRE SUR LES ACTIVITES DE L'ANNEE
Le marché actions a clôturé l'année 2021 en territoire positif affichant une performance de +18,7%. Dans ce cadre, MID SMALL CAP a réalisé une performance de +6,29% contre une performance de 7,18% pour son benchmark de -0,89%. A noter que le fonds a été créé cette année pour une première VL le 06/08/2021.

Tableau ACTIF: Immobilisations corporelles nettes, titres achetés, titres vendus, opérations de passif, etc.

Tableau PASSIF: Capital, comptes de régularisation, titres reçus en pension, opérations de passif, etc.

Tableau COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES: Produits sur opérations financières, charges sur opérations financières, etc.

Tableau ETAT DES SOLDES DE GESTION: Résultats sur opérations financières, produits capitalisés, etc.

Tableau TABLEAU D'ANALYSE DES REVENUS: Catégories de titres, actions cotées, obligations, etc.

Tableau DETAIL DES PLUS OU MOINS VALUES REALISEES: Actions, obligations, titres, etc.

Tableau Tableau d'analyse de la valeur liquidative: Valeur liquidative de clôture, résultat à affecter, etc.

Tableau Autres revenus financiers: Opérations financières à terme, compte à vue, etc.

Tableau TABLEAU D'AFECTATION DU RESULTAT: Résultats à affecter, affectation des résultats, etc.

Tableau TABLEAU DES CREANCES: Opérateurs débiteur, coupons à recevoir, ventes à règlement, etc.

Tableau TABLEAU DES DETTES: Opérateurs créditeurs, achats à règlement, autres opérateurs, etc.

Tableau POLITIQUE DE L'OPCVM: Distribution, capitalisation, autres (à préciser).

Tableau DEPOTS A TERME (2 ANS ET PLUS): Dépôts à terme, dépôts à vue rémunérés, etc.

Tableau EMPRUNTS A TERME: Emprunts à terme, emprunts à court terme, etc.

Tableau FONDATION DE L'OPINION: Responsabilité de l'auditeur, fondement de l'opinion, etc.

INVENTAIRE DES ACTIFS AU 31 DECEMBRE 2021

Tableau Inventaire des actifs: Colonne par colonne avec Emetteurs, Code Maroclear, Désignation, Quantité (A), Valorisation par titre en DH (C), Valorisation globale en DH (D=C\*A), % par rapport au total Actif.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES A L'INVENTAIRE DES ACTIFS

Tableau Informations complémentaires: Pensions livrées, Actif Net, Nombre d'actions ou de parts.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Opinion: Conformément à la mission qui nous a été confiée dans le règlement de gestion du Fonds Commun de Placement «HORIZON MID & SMALL CAP», nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un actif net de DH 3 945 669,96 y compris un bénéfice à affecter de DH (1 487,32). Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.
Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et conformes, dans tous leurs éléments matériels et significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds Commun de Placement « HORIZON MID & SMALL CAP » au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.
Fondement de l'opinion: Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'établissement de gestion du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous sommes acquies des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.
Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse: La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FCP.
Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse: Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :
- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'établissement de gestion du FCP ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener le FCP à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
Casablanca, le 18 mars 2022.

